



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quatre vingt seize  
L'an mil neuf cent ~~soixante~~, le 26 JUIN à 20 H.  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. CORRE Yves, Maire Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 18.06.96

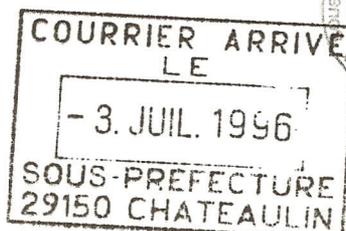
Soutien au conseil  
d'administration du  
comité d'action pour  
l'aménagement à 4 voies  
de l'axe central  
CHATEAULIN  
MONTAUBAN

PRÉSENTS : MM. CORRE Yves, JAFFRE Marie-Noëlle, MIOSSEC Jean,  
LAURENT Henri, PAUL Pierre, GRALL Jean-Michel, LESPRILLIER  
Martine, ME MERCIER Maryvonne, DERRIEN Claudine.

ABSENTS : MM. CHAUSSY Guy excusé  
LE CLOITRE Jacqueline excusée.  
M.LLE JAFFRE Marie-Noëlle a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal

- s'inquiète des retards apportés à la mise en oeuvre des travaux prévus dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan sur la route centrale RN 164.
- rappelle que des crédits importants, soit 900 millions de Francs, ont été inscrits par l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Finistère.
- affirme à nouveau que la réalisation d'une route à caractéristiques de voie express au centre Bretagne est une nécessité absolue pour assurer le désenclavement d'une région particulièrement défavorisée (pas d'aéroport, pas de ligne SNCF...), sans oublier le marasme de l'emploi et des entreprises
- souhaite donc que chacun des responsables accélère le démarrage des travaux
- rappelle également les engagements et promesses faits à diverses reprises par les plus hautes autorités de l'Etat (MM. De Gaulle en 1968 et Chirac en 1987), sans oublier tous les Premiers Ministres et Ministres
- exige que des mesures soient prises pour assurer la finition totale des travaux dans le XII<sup>e</sup> Plan afin que la liaison Chateaulin-Montauban soit une réalité dans les meilleurs délais.



Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que  
dessus.

Le Maire,